

Paris, le 07 avril 2020

Mme Saphia Guereschi
Secrétaire générale du SNICS-FSU

A
Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, au nom du SNICS-FSU- organisation syndicale majoritaire à 58% des infirmier.es de l'Education nationale - de vous transmettre une nouvelle fois l'inquiétude des professionnel.les de santé que nous représentons sur les conséquences de l'impossibilité d'accès des élèves et étudiant.es aux consultations infirmières, suite à la fermeture des établissements locaux d'enseignement scolaire.

En effet, chaque année scolaire, plus de 18 millions de consultations infirmières libres et gratuites sont réalisées à la demande des élèves au sein des établissements scolaires. Ces consultations infirmières, auprès de professionnel.les de santé de premier recours plébiscité.es par les élèves, permettent à de nombreux jeunes de bénéficier de soins et d'orientations nécessaire à leur santé et au maintien de leurs chances de réussite scolaire.

Du fait du huis clos familial et institutionnel, le confinement aggrave les phénomènes de violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques et les maltraitances dont les enfants, et donc les élèves, sont les principales victimes. La fermeture des établissements scolaires les expose à une augmentation significative au cyberharcèlement, aux violences, et aux situations anxiogènes... Isolé.es, les jeunes ne bénéficient plus des repères et de la sécurité que leur offre le système scolaire et n'ont plus accès à la proximité et au recours des infirmier.es de l'Education nationale.

Malheureusement, deux actualités sont venues renforcer nos inquiétudes.

Le suicide au Havre d'une jeune élève de 16 ans. Elyse venait régulièrement consulter nos collègues afin de trouver une écoute et un soutien nécessaires au regard de ses difficultés. Les infirmières connaissaient son histoire, ses fragilités ; leur savoir-faire et savoir-être permettaient d'accompagner cette élève et sa famille. Cet étayage, fragile mais nécessaire, avait jusque-là permis d'éviter le pire. L'adolescence est une période instable connue pour ces excès et, en période de détresse, les passages à l'acte suicidaires ne sont malheureusement pas rares. Le suicide est toujours la deuxième cause de mortalité évitable des jeunes dans notre pays. Il existe beaucoup d'autres Elyse, chaque établissement, chaque infirmier.e de l'Education nationale en connaît.

Dans le même temps, les professionnel.les des centres d'interruption volontaire de grossesse annoncent une baisse préoccupante des recours à l'interruption volontaire de grossesse, baisse pour laquelle nous partageons les inquiétudes du ministre de la Santé. Cette difficulté d'accès est d'autant plus marquée pour les jeunes mineures qui ne bénéficient plus des consultations infirmières directement au sein de l'établissement scolaire.

Le taux de grossesses chez les moins de 18 ans en France est de 4 pour 1000, les infirmier.es de l'Education nationale sont bien souvent les premier.es interlocuteurs-trices de ces jeunes filles qu'ils-elles soutiennent, motivent et orientent vers les partenaires extérieurs adaptés. Les organismes de planification, de conseil et d'éducation familiale accueillent 30 % de mineures.

.../...

Un suivi infirmier est toujours mis en place. Les entretiens confidentiels et l'accompagnement des élèves dans la durée permettent aussi de répondre aux inquiétudes et aux angoisses immédiates et/ou à venir de ces adolescent.es (aide à la prise de rendez-vous, conseils en santé, écoute, orientation le cas échéant etc...).

En plus de ce travail de suivi et d'orientation, l'étude statistique réalisée par le SNICS-FSU montre que les infirmier.es de l'Education Nationale ont administré, au cours de l'année scolaire 2018-2019, 13 025 contraceptions d'urgence (dont 77,5% à des élèves mineures) permettant ainsi d'éviter un nombre significatif de grossesses non désirées chez les élèves scolarisées.

Des décisions concernant la facilitation du recours aux IVG médicamenteuses ou un éventuel allongement du délai d'IVG par aspiration ne suffiront pas pour une prise en charge optimale des adolescentes et de leurs partenaires.

Lors de l'audience multilatérale santé-sociale du 30 mars dernier, vous avez signifié attendre les propositions des acteurs-trices de terrain pour lutter contre le risque de creusement des inégalités en période de crise sanitaire.

Pour le SNICS-FSU, il apparaît important de rendre accessible le recours à distance des élèves aux consultations infirmières. Très connectés, les élèves disposent de téléphone portables, c'est pourquoi nous demandons la mise en place d'une application mobile ou d'une plateforme pour permettre la mise en lien des élèves avec les infirmier.es de l'Education nationale, ainsi qu'une information large sur cette possibilité. Une telle mesure pourrait permettre de prévenir nombre de dommages collatéraux engendrés par cette épidémie.

Nous tenons par ailleurs à réitérer notre demande pour qu'une information claire soit accessible sur les sites internet - national et académiques - du ministère de l'Education nationale et ceux de nos principaux partenaires (Santé Publique France-ARS-IREPS-Pass santé jeunes etc) pour informer les élèves et étudiant.es ainsi que leurs familles sur la disponibilité et la proximité des infirmier.es de l'Education nationale, professionnel.les de santé accessibles à toutes et tous, gratuitement et sans aucune formalité, dans tous les établissements scolaires.

La Conférence Nationale de Santé a d'ailleurs, dans son avis du 04 avril dernier, tenu à encourager l'Education Nationale et l'Enseignement supérieur à poursuivre leurs missions essentielles à la santé individuelle et à la santé publique afin d'assurer la continuité des soins pour toutes les personnes le nécessitant et cela malgré le contexte de crise sanitaire. *« Les inégalités sociales sont renforcées dans cette crise sanitaire et notamment pour des publics particulièrement exposés à d'autres problématiques de santé, comme les personnes exposées au VIH, les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, les personnes présentant une addiction, les migrants, les mineurs, les malades chroniques, La CNS rappelle que la période de confinement ne doit pas signifier la fin des actions de santé en leur direction. »*

De nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre localement par des infirmier.es de l'Education nationale et mériteraient un cadre et une coordination afin d'en permettre un développement bénéfique pour les élèves et étudiant.es.

Le SNICS-FSU se tient à votre disposition pour échanger plus largement sur l'apport spécifique des infirmier.es du ministère de l'Education nationale -dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales et de santé au service de la réussite scolaire- qu'il apparaît d'ores et déjà nécessaire de renforcer car cette crise aura des conséquences à long terme.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre attachement au service public d'Education et recevez l'assurance de ma plus haute considération.

Saphia Guerreschi

SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.ES CONSEILLER.ES DE SANTÉ

46 avenue d'Ivry, 75013 Paris – 01 42 22 44 52 – sincs-fsu@snics.org